

Mesure n°21

Déployer la dimension inclusive dans l'ensemble des politiques publiques

OBJECTIFS

Le Conseil s'est donné comme ambition et comme rôle de mobiliser largement autour du projet de société et des solutions portés par les entreprises sociales d'inclusion. Les enjeux sociaux sont massifs et le potentiel de développement réel, mais l'inclusion a besoin d'être repérée, d'être identifiée et d'être soutenue.

L'IAE relève aujourd'hui uniquement du Ministère du Travail. Si son cœur de métier reste l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, les externalités positives créées par l'IAE dépassent largement les politiques publiques de l'emploi ou de la formation. Les structures d'insertion ont un impact sur la cohésion sociale en général (santé, mobilité, logement, quartiers prioritaires, territoires fragiles, intégration des réfugiés, lutte contre la récidive, etc.) et sur certaines filières d'activité spécifiques et durables (transition écologique, agriculture biologique, etc.).

Le Pacte d'ambition a vocation à faire reconnaître l'impact de l'IAE au-delà des frontières habituelles des politiques publiques pour encourager et développer l'identité multiple de ce secteur et son action conjuguée au service d'une société plus inclusive et de passer d'une approche de la dépense en économie à une approche en investissement.

Cet objectif se traduit par plusieurs actions combinées : l'organisation d'une conférence annuelle de l'inclusion pour mobiliser largement autour de l'IAE et la valorisation des filières durables et inclusives portées par l'IAE.

Impacts attendus

Soutien au développement de l'IAE, meilleure adéquation entre les parcours et les besoins d'embauches

Mise en œuvre 2020

PROPOSITION

Action 1

ORGANISER UNE GRANDE CONFÉRENCE DE L'INCLUSION

L'objectif de cette conférence est de créer un temps fort de mobilisation de tous les acteurs concernés par les enjeux de l'inclusion, afin de croiser les besoins potentiels et les solutions existantes, de faire un point d'étape sur la mise en œuvre

du Pacte d'ambition et de tracer une feuille de route ambitieuse et collective de développement des solutions d'inclusion.

Cette conférence sera articulée autour de trois volets :

- Mobilisation des **politiques publiques** en faveur de l'inclusion (Ministère de la transition écologique et solidaire, Ministère de la santé et des solidarités,

Ministère de l'agriculture, Ministère de la Justice et administration pénitentiaire, Secrétariat d'Etat au numérique, Agence de l'Eau, Agence de la Biodiversité, Ademe, Direction des achats de l'Etat,)

- Mobilisation des **collectivités**
- Mobilisation des **entreprises et des financeurs privés.**

Cette conférence très opérationnelle sera alimentée par des contributions des territoires pour asseoir le plan d'action sur des expériences et des bonnes pratiques issues du terrain et proposées par les parties prenantes, et permettra de mettre en commun les priorités régionales ayant émergé des nouvelles instances proposées dans le Pacte d'ambition IAE.

Action 2

PRÉVOIR UN VOLET INCLUSION AU SEIN DE CHAQUE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

Au-delà de son rôle sur l'insertion et l'emploi, les acteurs de l'inclusion contribuent de façon substantielle à l'innovation sociale, au déploiement dans les territoires des politiques publiques et au développement de nouvelles filières économiques et environnementales (économie circulaire, agriculture biologique, transports doux...).

Le Conseil de l'inclusion dans l'Emploi préconise de **renforcer de façon substantielle cette dimension interministérielle** et de mieux associer les entreprises sociales inclusives notamment :

- En lien avec le **Secrétariat d'Etat à l'industrie** : (re)développement de savoir-faire à l'instar de la filière textile, soutien aux pratiques de sous-traitance/co-traitance industrielle compétitives permettant de relocaliser des activités offshorées, soutien à l'investissement et à l'innovation, implication des acteurs de

l'inclusion dans le déploiement de Territoires d'industrie ...

- En lien avec le **Ministère de la Transition Ecologique et solidaire**: encourager le recours aux acteurs de l'inclusion dans la mise en place des nouvelles REP (responsabilité élargie du producteur), dans la mise en place de la loi sur l'économie circulaire (les filières de collecte, réemploi, revalorisation et réparation correspondent à des savoir-faire importants de l'IAE), dans le déploiement de la loi Egalim (développement de l'offre bio, des filières de transformation des produits...), dans la préparation de la future Politique Agricole Commune.
 - En lien avec le **Ministère de la Cohésion des Territoires** pour renforcer l'impact de l'IAE sur les territoires fragiles, renforcer l'articulation avec les politiques de soutien aux territoires et de mobilisation des entreprises (PAQTE..), intégrer les structures d'accompagnement des QPV dans les prescripteurs de l'IAE, favoriser l'émergence de projets inclusifs dans le cadre du déploiement des tiers lieux.
 - En lien avec le **Ministère de la Justice** pour la mise en place des alternatives à l'incarcération, au développement de l'insertion dans le cadre du travail pénitentiaire ou dans la lutte contre la récidive en favorisant l'accompagnement en sortie de période carcérale (cf. mesure n° 7).
 - En lien avec le **Secrétariat d'Etat au Numérique** pour mobiliser les acteurs de l'inclusion dans le cadre des programmes de lutte contre les inégalités d'accès au numérique pour les populations fragiles (Pass Numérique, ...),
- encourager les innovations technologiques inclusives, accompagner la transformation digitale des entreprises sociales inclusives.
- En lien avec le **Ministère de l'Economie et des Finances** pour travailler sur la commande publique, le mécénat pour les acteurs de l'inclusion, l'incitation aux pratiques inclusives des entreprises, le meilleur ciblage des acteurs inclusifs dans les programmes de soutien aux entreprises...
 - En lien avec le **Ministère de la Santé et des Affaires Sociales et la délégation interministérielle à la lutte contre la Pauvreté** pour contribuer à la mise en œuvre du Service Public de l'Insertion et de la Garantie d'activité, mobiliser les départements sur le financement de l'IAE, mieux cibler les publics invisibles, articuler la Plateforme de l'inclusion avec les prescripteurs et les accompagnateurs sociaux, se coordonner avec l'évolution des services déconcentrés, étudier la possibilité d'activer l'AAH pour les personnes en parcours d'insertion.
 - En lien avec le **Ministère de l'Intérieur**, encourager et promouvoir la mobilisation des entreprises sociales inclusives dans les parcours d'accueil et d'intégration des primo-arrivants et des personnes réfugiées.

L'ensemble de ces chantiers concourent à la réussite de ce Pacte d'ambition et plus généralement à faire émerger une vision réellement inclusive de la société. **Cette dimension interministérielle doit être animée politiquement et opérationnellement de façon plus systématique et transversale** afin de s'appuyer sur l'ensemble des leviers

possibles pour tenir les objectifs quantitatifs et qualitatifs du Pacte d'ambition.

Action 3

LANCER UNE ÉTUDE DE L'IMPACT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE L'IAE

L'IAE est traditionnellement évaluée sur les sorties des personnes à l'issue de leur parcours d'insertion mais l'impact des structures dépasse largement ce champ.

Afin d'appuyer la mobilisation des acteurs au niveau national et au niveau territorial et de développer l'approche de l'IAE par l'investissement plutôt que la dépense sociale, l'impact global de l'IAE et de ses différents modèles devra être évalué sur l'ensemble de ses externalités positives : création de lien social, développement d'activité économique dans les territoires, levée des freins périphériques des salariés, etc.